



MAIRIE
DE
TREGUNC

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – VOISIN Valérie – TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre – DERVOUT Dominique – LE GAC Muriel - DION Michel - FLOCH ROUDAUT Rachel - LAURENT Luc – ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe - VERGOS Sylvie – LE MAREC Vincent – BORDENAVE Bruno - JOULAIN Anita – JAFFREZIC Christiane – NIVEZ Jean-Paul - SALAUN Fanny – Yoann GUYON - BANDZWOLEK Brigitte – CANTIE René - SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.
formant la majorité des membres en exercice.

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Régine SCAER JANNEZ à Marie-Pierre RIVIERE
- Yannick SELLIN à Valérie VOISIN
- Paul DADEN à Luc LAURENT
- Sonia DOUX BETHUIS à Michel TANGUY

Date de convocation : 15 septembre 2015

Marthe LE GUILLOU est nommée secrétaire de séance.

CCA
FINANCEMENT
DE LA SECONDE
EDITION DES
ASSISES DES
ENTREPRISES

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois.

Madame FLOCH ROUDAUT, Adjointe au Maire, indique que les « Assises des entreprises » sont une manifestation proposée par CCA dont l'objet est d'apporter des informations et des pistes de réflexion aux entreprises et aux acteurs du territoire. Elles représentent une occasion de réfléchir collectivement au positionnement et au devenir du territoire et de tisser du lien et des réseaux entre les acteurs locaux.

Elles offrent enfin, sous la forme d'un salon, une opportunité de valorisation et de connaissance des entreprises du territoire tout en encourageant les relations commerciales entre elles dans une logique « achat local=emploi local ».

Conformément au programme des animations économiques de l'année 2015 établi par CCA et dans le prolongement de la première édition qui s'est tenue en novembre 2014 à Rosporden, une seconde édition aura lieu au Sterenn de Trégunc les 14 et 15 novembre 2015.

Cette édition sera organisée en deux temps :

- ★ Samedi 14 novembre : journée de réflexion et d'échanges
- ★ Dimanche 15 novembre : salon des entreprises du sud du territoire de CCA (Concarneau, Trégunc, Névez et Pont-Aven)

Les thématiques retenues pour les tables-ronde de la matinée du samedi sont la maritimité d'une part et le financement alternatif d'autre part. Les ateliers de l'après-midi porteront sur l'attractivité du territoire et son potentiel en matière de création et de développement de nouvelles activités en relation avec sa maritimité.

Il convient de délibérer sur les modalités de financement de cette animation compte tenu du partage à parts égales des frais d'organisation entre CCA et la commune d'accueil selon le budget prévisionnel ci-après :

Budget

	Montant TTC
Communication (supports, diffusion, insertions, mailings)	3 800 €
Réception	2 000 €
Animation	7 200 €
TOTAL	13 000 €

Financement

CCA : 6 500 €
Trégunc : 6 500 €

Les éventuelles recettes de sponsors viendraient réduire le coût de l'opération à la charge des organisateurs (pour mémoire, une participation de 4 000 € avait été obtenue en 2014 auprès des banques Crédit Agricole et Crédit Mutuel de Bretagne soit 8 000 € au total).

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention financière entre la commune de TREGUNC et CCA dont le projet est joint en annexe à la présente délibération, ainsi que tout document en relation avec ce sujet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 23 septembre 2015
LE MAIRE
Olivier BELLEC

